



PRÉFET DE LA MOSELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à une installation classée pour la protection de l'environnement

Extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la société SUEZ RV Nord Est sur le territoire de la commune de TETING SUR NIED

Le préfet de la Moselle a prescrit du 10 décembre 2018 au 11 janvier 2019 inclus l'ouverture d'une enquête publique préalable au projet susvisé, d'une durée de 33 jours à la mairie de TETING SUR NIED.

Les autres communes concernées par l'enquête publique au regard du rayon d'affichage de 3 km sont :

ALTVILLER, BISTROFF, FOLSCHVILLER, GROSTENQUIN, GUESSLING HEMERING, LELLING, LIXING LES SAINT AVOLD, PONTPIERRE, VAHL EBERSING, VAHL LES FAULQUEMONT et VALMONT

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Patrick NEU, Ingénieur environnemental, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet, comportant notamment une étude d'impact, l'étude de dangers, le résumé non technique, les avis des services consultés lors de la phase d'examen, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe) et la réponse de l'exploitant est déposé dans la mairie de TETING SUR NIED, siège de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier, sur support papier en mairie de TETING SUR NIED aux heures habituelles d'ouverture au public, sur le site internet de la préfecture : « www.moselle.gouv.fr - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle » ainsi que sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la Préfecture de 8h30 à 15h30. L'étude d'impact ainsi que la réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale sont mises à disposition du public sur le site www.projets-environnement.gouv.fr.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne à sa demande et à ses frais auprès du Préfet de la Moselle dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie précitée, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- par écrit à la mairie de TETING SUR NIED - 3 rue de Laudrefang 57385 Téting sur Nied, à l'attention de M. Patrick NEU, désigné en qualité de commissaire enquêteur,
- **sur le registre électronique, fortement recommandé et à privilégier** accessible par le site internet www.moselle.gouv.fr - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle ;
- ou par mail à l'adresse suivante : suez-teting-sur-nied@registre-dematerialise.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de TETING SUR NIED le :

- - lundi 10 décembre 2018, de 9 H à 12 H

9, place de la préfecture - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1- tel : 03.87.34.87.34

www.moselle.gouv.fr

Accueil du public - renseignements généraux :
du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

- vendredi 21 décembre 2018, de 9 H à 12 H
- jeudi 3 janvier 2019, de 9 H à 12 H
- vendredi 11 janvier 2019, de 9 H à 12 H

Les observations et propositions du public recueillies sont tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans la mairie de TETING SUR NIED ainsi que sur le site internet de la préfecture susvisé.

Celles transmises par voie électronique sont également consultables sur le site internet.

Les observations et propositions du public sont consultables et communicables à toute personne à sa demande et à ses frais pendant toute la durée de l'enquête.

Dès l'ouverture de l'enquête, les conseils municipaux des communes de TETING SUR NIED, ALTVILLER, BISTROFF, FOLSCHVILLER, GROSTENQUIN, GUESSLING HEMERING, LELLING, LIXING LES SAINT AVOLD, PONTPIERRE, TETING SUR NIED, VAHL EBERSING, VAHL LES FAULQUEMONT et VALMONT sont appelés à donner leur avis sur le projet.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à Mme Anne AGOGUE - responsable de projets infrastructure – société SUEZ RV Nord Est – 17 rue de Copenhague 67300 SCHILTIGHEIM – tél 03 88 35 93 58 – anne.agogue@suez.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans chacune des mairies concernées, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle (DCAT/BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle , pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.